REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
21 rue du Général Leclerc
01 34 28 68 61

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délai d'obptention 15 jours à envoyer par courrier ou techniques@mairie-groslay.fr

Toute demande incomplète ne sera pas traitée

DEMANDEUR Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Email :

ENTREPRISE EN CHARGE DE LA DEMANDE Raison sociale :
Adresse :
Téléphone : Email :
N° SIRET:

ADRESSE DES TRAVAUX
Référence cadastrale :

DATE de DEBUT: Le ..... **DATE de FIN:** Le.....

NATURE DE LA DEMANDE

Type d'installation	Superficie	But de l'installation
☐ ECHAFAUDAGE	.....	Ravalement ☐
☐ Fixe	.....	Peinture (ral .....) ☐
☐ Roulant	.....	Remplacement des menuiseries ☐
☐ Volant	.....	Réfection de toiture ☐
	.....	Réfection des cheneaux ☐
	.....	Nettoyage façade ☐
☐ BENNE	.....	
☐ CAMION BENNE	.....	
☐ PALISSADE	.....	
☐ DEPOT (préciser)	.....	.....
☐ BASE DE VIE	.....	
☐ ENGINS DE CHANTIER	.....	
☐ PLACE DE STATIONNEMENT		*pour les déménagements, préciser le nombre de places*

☐ N° permis ou de la déclaration préalable :
Date de l'arrêté :

FACTURATION

Nom, Prénom:
Date et lieu de naissance:
Adresse de facturation:

TRAVAUX	
Base de vie, Bungalow de chantier	0,90€/m²/jour (avec mini 30 euros)
Pose de bennes	35€/jour
Création de bateau	70€
Echafaudage	35€/ml/semaine
Grue, Engin de chantier	35€/jour
Dépôt de matériaux sur trottoir	10€/m²/jour (avec mini 30 euros)
Immobilisation de place de stationnement pour déménagement	20€/jour/place
Barrière Vauban	5€/jour/pièce
Palissade de chantier	1,50€/ml/jour
Fermeture de voie avec déviation	110€/demi-journée, 300€/jour
Tournage de film	60€/jour espace clos, 100€/jour voies publiques
Etalage devant magasin sur domaine public (fruits et légumes, vêtements...)	2€/ml/jour
Chevalet sur trottoir, supports de pré enseigne...	40€/an

Le demandeur est averti que la délivrance de l'autorisation et toute occupation du domaine public donnent lieu au paiement par lui- même, de droits d'occupation.
Le demandeur s'engage à procéder au paiement des droits dès notification par le Trésorier Municipal.
Ces droits sont calculés à partir des renseignements indiqués ci-dessus.